

## TARIFS DES FORMATIONS INITIALES POUR L'ANNEE 2017 – 2018

### Cursus Grande Ecole : Management de l'Environnement

#### Bachelor en Environnement (B1, B2 et B3)

#### Mastère en Management de l'Environnement (M1 et M2)

	<b>Premier versement lors de l'inscription et de la réinscription : 1 000 euros puis</b>		
<b>Mode de versement des frais de scolarité</b>	<b>A : Règlement en 10 fois par prélèvement automatique</b>	<b>B : Règlement en 4 fois par prélèvement automatique ou chèque bancaire</b>	<b>C : Règlement en 1 fois par prélèvement automatique ou chèque bancaire</b>
<b>B1, B2</b>	<b>440 euros x 10, par année</b>  Du 5 septembre 2017 au 5 juin 2018  <b>Total : 5 400 euros</b>	<b>1 075 euros x 4, par année</b>  Le 18/09/2017 Le 5/11/2017 Le 5/12/2017 Le 5/01/2018  <b>Total : 5 300 euros</b>	<b>4 200 euros par année</b>  Au plus tard le 18 septembre 2017  <b>Total : 5 200 euros</b>
<b>B3</b>	<b>490 euros x 10</b>  Du 5 septembre 2017 au 5 juin 2018  <b>Total : 5 900 euros</b>	<b>1 200 euros x 4</b>  Le 18/09/2017 Le 5/11/2017 Le 5/12/2017 Le 5/01/2018  <b>Total : 5 800 euros</b>	<b>4 700 euros</b>  Au plus tard le 18 septembre 2017  <b>Total : 5 700 euros</b>
<b>M1, M2</b>	<b>690 euros x 10, par année</b>  Du 5 septembre 2017 au 5 juin 2018  <b>Total : 7 900 euros</b>	<b>1 700 euros x 4, par année</b>  Le 18/09/2017 Le 5/11/2017 Le 5/12/2017 Le 5/01/2018  <b>Total : 7 800 euros</b>	<b>6 700 euros par année</b>  Au plus tard le 18 septembre 2017  <b>Total : 7 700 euros</b>

Les tarifs indiqués sont des tarifs annuels. Le tarif de la modalité C « Règlement global » est appliqué à la stricte réserve du respect de dates indiquées. Pour les étudiants hors UE, des conditions particulières s'appliquent, pour plus de renseignements, écrire à [candidats@institut-environnement.org](mailto:candidats@institut-environnement.org)

#### Frais annexes :

Dans tous les cas, des frais annexes de 300€ seront demandés en complément, ils couvrent la sécurité sociale étudiante, la participation à la vie associative de l'école et les frais administratifs. Dans le cadre de l'inscription en 1<sup>ère</sup> année du cursus Grande Ecole : Management de l'Environnement ou en Bachelor de l'Environnement, l'inscription en L1 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est obligatoire.

## BTSA Gestion et Protection de la Nature

	<b>Premier versement lors de l'inscription et de la réinscription : 1 000 euros puis</b>		
<b>Mode de versement des frais de scolarité</b>	<b>A : Règlement en 10 fois</b> par prélèvement automatique	<b>B : Règlement en 4 fois</b> par prélèvement automatique ou chèque bancaire	<b>C : Règlement en 1 fois</b> par prélèvement automatique ou chèque bancaire
<b>BTSA1 BTSA2</b>	<b>280 euros x 10, par année</b>  Du 5 septembre 2017 au 5 juin 2018  <b>Total : 3 800 euros</b>	<b>675 euros x 4, par année</b>  Le 18/09/2017 Le 5/11/2017 Le 5/12/2017 Le 5/01/2018  <b>Total : 3 700 euros</b>	<b>2 600 euros par année</b>  Au plus tard le 18 septembre 2017  <b>Total : 3 600 euros</b>

Les tarifs indiqués sont des tarifs annuels. Le tarif de la modalité C « Règlement global » est appliqué à la stricte réserve du respect de dates indiquées. Pour les étudiants hors UE, des conditions particulières s'appliquent, pour plus de renseignements, écrire à [candidats@institut-environnement.org](mailto:candidats@institut-environnement.org)

### Frais annexes :

Dans tous les cas, des frais annexes de 300€ seront demandés en complément, ils couvrent la sécurité sociale étudiante, la participation à la vie associative de l'école et les frais administratifs.